

Feuillelet d'information : Planification stratégique

Tâches :

1. Préparez un mini-plan stratégique pour la protection de l'enfance dans votre zone de mission pour les trois à cinq années à venir :
 - a. Déterminez un domaine prioritaire (par exemple, l'impunité des auteurs de violations, les attaques contre les écoles) en évaluant l'importance de la question, les résultats escomptés, le mandat/les priorités de la mission et la faisabilité.
 - b. Fixez un objectif SMART relevant de ce domaine prioritaire (par exemple : d'ici 2021, établir un partenariat avec cinq acteurs de la société civile pour surveiller les violations graves dans une localité où la mission ne dispose que d'un accès limité).
 - c. Développez trois à cinq activités pour atteindre cet objectif.
 - d. Répertoriez les ressources (disponibles), y compris la capacité du personnel, le financement et tout autre soutien, et vérifiez si elles sont suffisantes pour mettre en œuvre ce plan ou si des ressources supplémentaires sont requises.
 - e. Évaluez les risques éventuels (d'ordre programmatique, institutionnel et contextuel) que présente ce plan et déterminez les moyens de les atténuer.
2. Préparez-vous à présenter durant trois à cinq minutes les principaux aspects du plan en plénière dans 30 minutes.